



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 18.12.2013

Version 8.2

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Code produit                  | 104873   |
| Nom du produit                | Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO |
| Numéro d'Enregistrement REACH | 01-2119490224-41-XXXX                                      |
| No.-CAS                       | 7778-77-0  |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Utilisations identifiées | Réactif pour analyses<br>Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals ( <a href="http://www.merck-chemicals.com">www.merck-chemicals.com</a> ). |
|--------------------------|--|

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                     |  |
|---------------------|--|
| Société             | Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440                     |
| Service responsable | EQ-RS * e-mail: <a href="mailto:prodsafe@merckgroup.com">prodsafe@merckgroup.com</a> |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la législation de l'Union Européenne.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

|         |                                 |   |
|---------|---------------------------------|---|
| Formule | KH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> | H <sub>2</sub> KO <sub>4</sub> P (Hill) |
| No.-CE  | 231-913-4                       |   |
| M       | 136,08 g/mol                    |   |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

|           |   |
|-----------|---|
| Remarques | Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006 |
|-----------|---|

### 3.2 Mélange

non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, douleurs abdominales, Diarrhée, Nausée, Vomissements, Gène

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

---

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

Oxydes de phosphore

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu*

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

*Information supplémentaire*

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres sections

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

*Mesures d'hygiène*

Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

#### Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

*Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité

*Protection des mains*

contact total:

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Matière des gants:    | Caoutchouc nitrile |
| Épaisseur du gant:    | 0,11 mm            |
| Temps de pénétration: | > 480 min          |

contact par éclaboussures:

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Matière des gants:    | Caoutchouc nitrile |
| Épaisseur du gant:    | 0,11 mm            |
| Temps de pénétration: | > 480 min          |

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatrill® L (contact total), KCL 741 Dermatrill® L (contact par éclaboussures).

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

*Protection respiratoire*

nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

---

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                  |                                   |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Forme                            | solide                            |
| Couleur                          | incolore                          |
| Odeur                            | inodore                           |
| Seuil olfactif                   | non applicable                    |
| pH                               | 4,2 - 4,6<br>à 20 g/l<br>20 °C    |
| Point de fusion                  | env. 253 °C<br>(décomposition)    |
| Point/intervalle d'ébullition    | non applicable, (décomposition)   |
| Point d'éclair                   | n'a pas de point d'éclair         |
| Taux d'évaporation               | Pas d'information disponible.     |
| Inflammabilité (solide, gaz)     | Pas d'information disponible.     |
| Limite d'explosivité, inférieure | non applicable                    |
| Limite d'explosivité, supérieure | non applicable                    |
| Pression de vapeur               | Pas d'information disponible.     |
| Densité de vapeur relative       | Pas d'information disponible.     |
| Densité relative                 | 2,34 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C |
| Hydrosolubilité                  | 222 g/l<br>à 20 °C                |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Pas d'information disponible.   |
| Température d'auto-inflammabilité     | Pas d'information disponible.   |
| Température de décomposition          | Pas d'information disponible.   |
| Viscosité, dynamique                  | Pas d'information disponible.   |
| Propriétés explosives                 | Non classé parmi les explosifs. |
| Propriétés comburantes                | non                             |

### 9.2 Autres données

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| Température d'inflammation | incombustible                |
| Masse volumique apparente  | env. 1.200 kg/m <sup>3</sup> |

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :  
Oxydants forts, Bases, acides

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement (décomposition).

### 10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale*

LDLO rat: 4.640 mg/kg (RTECS)

Symptômes: Nausée, Vomissements, douleurs abdominales, Diarrhée, Gène

*Toxicité aiguë par inhalation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité aiguë par voie cutanée*

DL50 lapin: > 4.640 mg/kg (RTECS)

*Irritation de la peau*

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

*Irritation des yeux*

irritation légère

*Sensibilisation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Mutagenicité sur les cellules germinales*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Cancérogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité pour la reproduction*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Tératogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Danger par aspiration*

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 11.2 Information supplémentaire

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

*Toxicité pour le poisson*

CL0 Leuciscus idus(Ide): env. 900 mg/l; 48 h (IUCLID)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

### 12.6 Autres effets néfastes

*Information écologique supplémentaire*

Les phosphates peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux naturelles.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

---

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

*Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

---

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

**Transport par route (ADR/RID)**

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport par voies d'eau intérieures (ADN)**

Sans rapport

**Transport aérien (IATA)**

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport maritime (IMDG)**

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans rapport

---

**SECTION 15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Réglementations UE*

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifie la directive 79/117/CEE non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 104873  
Nom du produit Dihydrogénophosphate de potassium pour analyse EMSURE® ISO

---

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites réglementaires respectives (> 0.1 % (w/w) réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

*Législation nationale*

Classe de stockage 10 - 13

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

---

## SECTION 16. Autres informations

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

### Représentation régionale

VWR International S.A.S. \* 201, rue Carnot \* F-94126 Fontenay sous Bois Cedex UDM Sécurité Produits \* Tél.: +33 (0) 1 45 14 85 94 \* Fax: +33 (0)1 45 14 85 18, [www.vwr.com](http://www.vwr.com), [info@fr.vwr.com](mailto:info@fr.vwr.com)

---

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*